



Règlement communal - Vichten
Modification de la taxe sur les ordures encombrantes.

En séance du 4 août 2016 le conseil communal de Vichten a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe sur les ordures encombrantes.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 1^{er} septembre 2016 et publiée en due forme.

